

LE PUBLICISTE.

NONIDI 9 Germinal, an VIII.



Émeute arrivée à Belgrade. — Dispositions hostiles de Passwan-Oglou contre cette ville. — Détails sur la situation de l'isle de Malte. — Préparatifs des Anglais pour faire le siège des forts. — Arrivée du général Kray à Doneschingen. — Rassemblement d'un corps nombreux de troupes autrichiennes dans les environs de Rastadt. — Nouvelles diverses.

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 15 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE; rue des Moineaux, n°. 425, butte des Moulins; à Paris.

TURQUIE.

De Belgrade, le 5 mars (12 ventôse).

Il y a eu ici une émeute de la part de quelques janissaires qui vouloient venger la mort d'un de leurs camarades tué avant-hier par un bey, à la suite d'une querelle. La plus grande consternation regne dans cette ville, depuis qu'on y a la certitude que Passwan-Oglou fait marcher des troupes contre elle, & les habitans envoient ce qu'ils ont de plus précieux à Semlin. Le pacha a fait couper la tête à deux de ses émissaires qui n'avoient pas rempli à son gré la mission qu'il leur avoit donnée pour lever les renforts dans la Servie.

Un tartare arrivé hier ici de Constantinople, & qui étoit porteur de dépêches de la Porte pour le bacha de Belgrade, a rapporté que malgré les détours qu'il avoit faits, il n'avoit pu éviter de tomber, près de Nissa, entre les mains des rebelles, qui lui avoient enlevé ses dépêches, & ne lui avoient rendu que les lettres relatives au commerce. Il a assuré que le corps de troupes établi par Passwan-Oglou sur la Morowa, est très-nombreux, & qu'il a élevé près de Passarowitz des retranchemens où mille hommes peuvent aisément se défendre contre dix mille. Ce corps paroît destiné à marcher, au premier jour, contre Semendria & Belgrade.

SICILE.

De Palerme, le 15 février (26 pluviôse).

L'ordre vient d'être donné d'armer le vaisseau *le Samnite* & une frégate, pour transporter à Naples de nouvelles troupes napolitaines & Siciliennes.

Suivant ce qu'on apprend, tous les habitans de Malte, au nombre de 15 mille, sont sous les armes & doivent courir à la prochaine attaque des forts.

La flotte portugaise, sous les ordres du marquis de Nizza, est parti d'ici le 8 pour Lisbonne.

ITALIE.

De Naples, le 22 février (3 ventôse).

On prépare les appartemens destinés à recevoir leurs majestés, ainsi que les voitures de la cour. Il a aussi été donné ordre à tous les vaisseaux de guerre de se tenir prêts pour escorter la famille royale à son retour de Palerme, vers la fin du mois prochain.

De Livourne, le 5 mars (14 ventôse).

On assure que l'amiral Nelson est parvenu à joindre le reste du convoi français, & qu'il s'est encore emparé de deux bâtimens de guerre. Environ mille Français, tant officiers que soldats, qui se trouvoient sur le *Généreux*, ont été conduits à Messine.

De Milan, le 9 mars (18 ventôse).

On apprend que le quartier-général de M. de Mélas sera transféré incessamment de Turin à Acqui. Les troupes impériales se concentrent de plus en plus. On a ramené à Pavie quelques Français qui s'étoient hazardés d'entrer dans le Piémont, du côté de Céva, & qui ont été faits prisonniers.

On assure que l'attaque contre Gênes, que des circonstances extraordinaires avoient retardée, doit avoir lieu dans les premiers-jours de ce mois.

Le corps de troupes aux ordres du général Hohenzollern a été considérablement renforcé, & a fait un mouvement en avant dans la vallée de Servia; en sorte que le fort de Gavi se trouve de nouveau bloqué. On entend sur ce point une canonnade continuelle; il paroît que le siège de ce fort se pousse avec vigueur depuis quelques jours.

De Venise, le 10 mars (19 ventôse).

Il y a toute apparence que l'élection du pape est très-prochaine: divers couriers ont déjà reçu l'ordre de se tenir prêts à partir pour Vienne, Naples & autres villes. Depuis quelques jours le bruit public désigne le cardinal Mattei, archevêque de Ferrare, comme ayant réuni la majorité des suffrages.

On a reçu la nouvelle certaine de Corfou, que l'escadre russe, arrivée dernièrement de la Sicile, se dispose à remettre à la voile pour transporter à Malte 5000 grenadiers. Aussi-tôt après la jonction de ce renfort, l'attaque des forts commencera. Le commandant anglais Gram s'est borné jusqu'à-présent à en faire le blocus. La garnison commence à

manquer de vivres. On a appris en outre, par une spéromaire maltaise, que toutes les églises de la Valette ont été fermées; l'on ne peut y célébrer la messe, parce que le vin manque absolument. L'évêque, ainsi que tous les ecclésiastiques réguliers & séculiers, ont dû sortir de la ville.

Il a été publié, dans tous les châteaux de l'isle, une proclamation qui enjoint à toutes les personnes de l'ordre de Malte de porter la croix et les marques distinctives de leur grade. Il a été assigné à chaque chevalier 50 liv. par mois pour leur entretien, & aux chapelains 25 liv. Ces sommes sont payés par le commandant anglais.

On continue d'assurer que les puissances coalisées sont convenues que la prise de possession de Malte se feroit au nom de S. M. sicilienne, qui, comme on sait, en est le suzerain; & qu'ensuite elle sera restituée à l'ordre de Malte, toujours sous la suzeraineté du roi.

ESPAGNE.

De Madrid, le 15 mars (24 ventôse).

On remarque depuis quelque tems beaucoup plus d'activité qu'auparavant dans nos ports; il semble qu'on veuille seconder, par des dispositions hostiles, celles que la France prépare pour donner la dernière impulsion à ses négociations.

AUTRICHE.

De Vienne, le 15 mars (24 ventôse).

Notre cour a pris hier le deuil pour dix jours à l'occasion de la mort de madame Marie-Adélaïde de France.

Les nouvelles arrivées de Constantinople, concernant l'évacuation de l'Égypte par les Français, paroissent se confirmer de plus en plus. Ils ont été forcés, par la prise d'El-Arisch, d'offrir une capitulation générale au grand-visir.

(Gazette de la cour.)

ALLEMAGNE.

De Stuttgart, le 21 mars (30 ventôse).

On apprend de Donaueschingen que M. le Feld-zeugmeister, baron de Kray, y arriva le 17 avec quatre adjudans, parmi lesquels est son fils. S. A. R. l'archiduc Charles devoit partir le 21 de Donaueschingen.

La nuit dernière un adjudant du nouveau général en chef a passé par Stuttgart, allant à Heydelberg.

De Mannheim, le 21 mars (30 ventôse).

Une partie des troupes sous les ordres de M. le général de Starray est en ce moment en marche pour Rastadt, où doit se rassembler un corps nombreux sous le commandement du général Klinglin. Les cuirassiers de Mack & le régiment de Lascy, sont du nombre des troupes parties pour cette destination.

De Francfort, le 25 mars (2 germinal).

On assure plus positivement que le traité des subsides est conclu entre l'Angleterre & la Bavière, pour 6000 hommes d'infanterie & 1500 de cavalerie.

Le 19 ventôse, le ci-devant prince de Condé a reçu l'ordre de retourner en Volhinie. Les malades & les blessés qui étoient restés à l'hôpital d'Augsbourg, seront transportés sur des charriots jusqu'à Ulm, pour y être embarqués sur le Danube. Il ne doit pas rester de vestiges du corps de Condé en Allemagne.

Tous les émigrés français, suisses, &c., ont reçu l'ordre de se tenir derrière le Lech, hors de la ligne des opérations.

Les magasins de réserve du centre de l'armée autrichienne du Rhin sont placés derrière le Lech, à Friedberg, Memmingen & Kempton. Ceux de gauche, le long du lac de Constance; ceux de la droite, à Constadt, Ulm, Euwangen, Nordlingen & Menbourg.

L'archiduc Charles a répondu aux députations que les différens corps de son armée lui ont adressées pour le supplier de ne pas les abandonner; que sa santé étoit à la vérité dérangée, mais pas au point qu'il ne pût encore vivre & mourir avec ses frères d'armes; qu'il étoit obligé de se conformer aux ordres de l'empereur son frère; qu'il alloit cependant lui envoyer un courier.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

De Berne, le 25 mars (2 germinal.)

L'Helvétie est à la veille de la famine, si la France ne lui ouvre ses greniers. Dans les cantons orientaux le prix du grain est exorbitant. Des habitans des bords du lac de Constance en ayant acheté en Souabe, avoient demandé à l'archiduc & en avoient obtenu la permission de le transporter par le lac. Ils en avoient rempli trois barques, & venoient tranquillement porter cette ressource à leurs concitoyens, lorsqu'un général français a refusé de laisser passer les barques, si on ne lui payoit quarante louis pour chacune. Toute représentation ayant été infructueuse, les cent vingt louis ont été payés: mais quelle n'a pas été la consternation de ces pauvres gens, lorsqu'un autre général est venu exiger une somme semblable. Ils ont dû en passer par-là, & ont ainsi doublé le prix de leur denrée, qu'ils vont maintenant partager avec le soldat français. De tels excès n'ont besoin que d'être connus du gouvernement français pour être punis & à jamais prévenus.

Le transit pour l'Allemagne & l'Italie continue à éprouver des difficultés de la part des Autrichiens. On écrit de Bâle, que le préfet national de ce canton & le citoyen Fournéissen, négociant, ont été députés au quartier-général pour négocier la levée de tous les obstacles qui s'opposent à l'exécution d'une mesure qui peut faire renaitre le commerce.

Les conseils législatifs continuent à s'occuper de la rédaction du nouvel acte constitutionnel. Ils viennent de décréter qu'il y auroit un représentant du peuple sur quatre mille citoyens actifs.

S'il falloit donner un tableau de l'Helvétie, il seroit bien sombre. Par-tout on ne voit que misère & plainte. Cependant l'espérance nous soutient encore, & nous empêche de succomber sous le poids de nos maux.

L'ex-directeur Laharpe reparoit sur la scène pour défendre le directoire. Il s'efforce de prouver que le directoire n'a point pris de mesures révolutionnaires, & rejette la cause de nos maux sur ceux-là même qui l'attribuent au directoire.

Le ministre de la justice & de la police, dans une circulaire à nos préfets, appelle leur attention sur la dépravation toujours croissante des mœurs publiques, & leur indique les moyens d'en arrêter les progrès.

La commission exécutive adresse aux conseils, sur le même objet, un message, dont le but est de remettre la connoissance des petits délits de police soit aux présidens des municipalités, soit à ceux des tribunaux de district.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Dijon, le 5 germinal.

Le citoyen Guiraudet, nouveau préfet de la Côte-d'Or, est entré en fonctions. Il avoit rencontré, du côté de Sens,

une colonne qui s'y étoit portée à quelques excès, faute de pain & de paille. Le même fléau menaçoit quelques parties de sa nouvelle préfecture; mais il a été assez heureux pour prévenir tout désordre par la voie de la persuasion, la seule qu'il pût encore employer. Il a ainsi reçu une première preuve de bonne renommée & de la considération qui l'ont devancé ici.

Il a publié, aussi-tôt après son installation, une proclamation dont voici quelques traits :

« Votre vœu, dit-il à ses concitoyens, est pour la paix; c'est aussi celui du premier consul. Avidé de tous les genres de gloire, il semble n'avoir épuisé celle de guerrier, que pour conquérir celle de pacificateur. Il a mis, par des formes nouvelles, l'Europe entière dans sa confiance. L'ennemi a, sans s'en douter, donné dans le piège tendu par la plus noble & la plus franche provocation, & a ainsi dévoilé les secrets de sa cruelle politique ».

Le préfet indique comme l'un des moyens les plus propres à conduire à une paix honorable, le paiement des contributions. S'adressant ensuite aux personnes destinées à remplir les emplois que le gouvernement confie, il dit :

« Hommes probes, mais modestes, voulez-vous connoître un autre moyen de servir la chose publique? Acceptez, sans hésiter, la place où vous serez portés. Dites-vous avec orgueil que, de la part d'un gouvernement composé comme le notre, il n'en est point qui ne soit honorable; vous devez à l'état votre expérience & votre maturité, comme vos fils lui doivent leur jeunesse & leur courage. Plus vos fonctions sont gratuites & pénibles, moins vous avez le droit de les refuser. Soyez assurés qu'elles seront entourées de considération & de respect. Ne consultez ni vos goûts ni même vos forces; ne calculez que votre zèle. Sous ce dernier & unique rapport, j'oserai me donner moi-même à vous pour exemple.

« Jeunes conscripts, dit-il ailleurs, ne craignez pas que je cherche à exciter votre patriotisme & votre valeur. Vous n'avez point à me reprocher de l'avoir suspecté un seul instant. Je me garderai d'affaiblir les expressions si éloquentes de notre premier consul. Quant à sa voix, des milliers de braves sortent armés: quant à l'instant, des légions de guerriers viennent des lieux les plus lointains se ranger ici sous des drapeaux volontaires, pourrais-je supposer que vous balancerez à vous placer de vous-même sous les étendards du devoir!... Les champs de Dijon sont désormais les champs de l'honneur; & tous brûlent de s'y rendre!... »

Nos quatre conseillers de préfecture sont les citoyens Parigot - Mathieu, administrateur municipal à Dijon en l'an 4; Pette & Dubard, ex-administrateurs centraux; & Laurenceau, ex-conventionnel. On ne sait si ce dernier a accepté. On ne connoît point encore les membres du conseil général.

De Sens, le 5 germinal.

La première colonne de l'armée de réserve, composée d'environ douze mille hommes, est attendue le 8 & le 9 à Dijon. Depuis Paris jusqu'ici, ces troupes ont bivouaqué; mais la rigueur de la saison ayant forcé le soldat, pour se chauffer, à commettre dans les bois & dans les vignes quelques dégâts, on a pris le sage parti de leur faire distribuer des billets de logement.

Cette colonne est de la plus belle tenue: on admire surtout le corps nombreux des grenadiers.

De Bruxelles, le 6 germinal.

Les nouvelles des bords du Rhin portent que la cavalerie autrichienne qui occupoit des positions sur le Mein, les a abandonnées pour se rendre dans les environs de Manheim. Il ne reste plus sur la Nidda & le Mein que les hulus de Meerfeld, quelques compagnies de chasseurs tyroliens, & un corps de troupes mayençaises.

Le général Kray est attendu à Palle-droite de l'armée impériale qu'il vient inspecter. Cette aile est composée des

corps des généraux Meerfeld, Starray, & de celui du prince de Hohenlohe.

Hier & avant-hier, il est arrivé ici 3 à 400 prisonniers autrichiens & russes, venant de l'intérieur de la république. Ils se sont engagés volontairement dans la légion des *Francs du Nord*, qui se forme dans quatre nouveaux départemens de la rive gauche du Rhin. Ce sont presque tous des polonais. Ils sont partis, ce matin, pour le dépôt d'Aix-la-Chapelle. C'est le général Lickemoyer qui organise la légion des Francs du Nord.

Le citoyen Doucet-Pontecoulant, préfet de ce département, est arrivé ici avant-hier après-midi. Hier matin, il s'est rendu à l'administration centrale, lui a communiqué ses pouvoirs, & a annoncé à ses membres que leurs fonctions venoient de cesser.

Hier au soir, la commission des hospices civils a été mandée chez le préfet, où elle est restée long-tems en conférence.

De Paris, le 6 germinal.

Le premier consul a proposé pour candidat, à la place vacante au sénat conservateur, le général Lefebvre.

Le candidat du corps législatif est le Vacher; & celui du tribunal, Saget, président de l'administration municipale de Nantes, qui a eu une jambe cassée lors de l'invasion momentanée des chouans dans cette ville.

— Le départ du premier consul pour Dijon paroît irrévocablement fixé du 16 au 18 de ce mois.

— On assure que la division de la garde des consuls, destinée pour Dijon, se mettra en marche demain: elle sera forte d'environ mille hommes.

— Le ministre des finances a adressé une instruction étendue aux préfets, sur la partie de leurs fonctions qui concerne son ministère, telles que le paiement des contributions; les mouvemens des fonds, les liquidations & les partages des émigrés, & les pensions ecclésiastiques.

— Ce n'est point le citoyen Lancel, ci-devant sous-chef dans la division du citoyen Dubois, qui le remplace dans les fonctions de chef de la deuxième division, au ministère de l'intérieur; mais le citoyen Lancel, ancien inspecteur-général des manufactures.

— L'institut national, dans sa séance du 5 germinal, a nommé à la place vacante par la mort du citoyen Daubanton, le citoyen Olivier; à la place vacante par la mort du citoyen Leroy, le citoyen Carnot; & le citoyen Degrande, à la place d'... membre de la seconde classe.

— On a arrêté avant-hier, aux Thuilleries, un individu qui s'étoit permis de crier *vive le roi! vive Louis XVIII!*

— On dit que Lecointre (de Versailles) a été fort maltraité avant-hier soir, à huit heures, à trois quarts de lieue de cette ville. Il étoit en cabriolet & venoit à Paris. On ne dit pas s'il a été volé.

— Le fils du propriétaire du café Valois ayant heurté involontairement, il y a quelques jours, un grenadier de la garde des consuls, celui-ci tira son sabre, & lui en donna un coup qui lui fendit le crâne. Le premier consul apprenant avec indignation cette atrocité, a ordonné la prompte mise en jugement du coupable, & a envoyé sur-le-champ au malade un des chirurgiens de sa garde, le citoyen Du-doujon. On craint que la blessure ne soit mortelle.

— Un arrêté du 4 germinal établit près le ministre de la

guerre, un directoire central chargé de l'administration générale des hôpitaux militaires, ainsi que de l'approvisionnement & de la direction de tous les établissemens relatifs à ce service. A compter du 1^{er} floréal, le nombre des hôpitaux militaires sera réduit à 50, savoir :

Lille, Douay, Méziers, Metz, Thionville, Luxembourg, Strasbourg, Landau, Colmar, Besançon, Grenoble, Briangon, Toulon, Nice, Perpignan, Baresges, la Rochelle, Isle-de-Rhé, Isle-d'Oleron, Rennes, Brest, Belle-Isle en mer, Calais, Franciade, Paris, Bourbonne, Maëstricht, Liege.

Le service de chacun de ces hôpitaux sera dirigé & surveillé par un conseil d'administration. Les fournitures, hors celle des médicamens, pourront être données au rabais.

Un règlement particulier déterminera les fonctions, les attributions, le costume, le mode de correspondance & de comptabilité, les traitemens des directeurs & conseillers d'administration, &c. La régie intéressée des hôpitaux sera supprimée au 1^{er} floréal prochain.

— Le citoyen Haccart, ex-agent du gouvernement pour l'habillement des conscrits de la république, traduit devant le premier conseil de guerre à Mayence, y a été jugé le 25 ventôse dernier. Ce conseil a déclaré à l'unanimité qu'il n'y avoit pas lieu à accusation contre lui; & que d'après la loi il seroit rendu à ses fonctions. Il a lui-même plaidé sa cause devant un nombreux auditoire avec la sécurité que donne l'innocence. Il a prouvé que 54,000 de nos braves guerriers avoient été vêtus, en trois mois, par ses soins & son zèle.

— D'après un relevé exact fait officiellement dans toute l'étendue de la Grande-Bretagne, on a trouvé qu'il y avoit 130,000 personnes affligées d'hermies. La proposition moyenne est ordinairement d'un sur quinze individus.

T R I B U N A T.

Séance du 8 germinal.

Après la lecture du procès-verbal, le tribunal s'est ajourné à primidi.

Il procédera primidi à la nomination d'un candidat pour la place vacante au sénat conservateur.

C O R P S L É G I S L A T I F.

Séance du 4 germinal.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi qui autorise le gouvernement à régler les taxes à percevoir sur les ponts & canaux qui seroient construits par des particuliers.

Cretet répond aux objections qui ont été faites dans le tribunal contre ce projet de loi. Il avoue qu'il est au moins douteux que le gouvernement ait le droit de fixer ces taxes; & c'est parce qu'il en doute qu'il a demandé au corps législatif de le lui conférer. Les assemblées législatives s'étoient réservées de faire ces fixations, parce qu'elles étoient permanentes; mais à présent qu'elles ne sont pas toujours assemblées, il est plus avantageux pour la nation que le gouvernement en soit chargé, afin de pouvoir, lors de l'absence du corps législatif, accueillir les projets utiles qui seroient présentés. L'attribution que le gouvernement demande n'est point une innovation, car les loix lui ont déjà donné le droit

de délivrer des brevets d'invention & d'établir les octrois de bienfaisance. Les loix précédentes ont pourvu à ce qu'on ne pût déposséder les propriétaires des terrains, sans une nécessité constatée, & sans une préalable indemnité; ces loix ne sont pas rapportées, & le gouvernement veillera à leur exécution.

Portiez (de l'Oise), orateur du tribunal, rappelle que la constitution a réservé au corps législatif le droit de fixer des taxes; que l'ouverture des canaux est un acte de souveraineté, qui, sous la monarchie comme depuis sa destruction, n'a jamais été permise que dans les formes les plus solennelles de la législation. Cet acte ne peut être, sous une constitution libre, délégué au pouvoir exécutif, sans détruire le principe fondamental de toutes les constitutions libres; principe réclamé par le peuple dans les cahiers qu'il donna aux états-généraux de 1789, que la nation ne supportât d'autres charges que celles qu'elle auroit consentie par elle-même ou par ses représentans.

De nouvelles réponses & de nouvelles répliques sont faites par les orateurs du tribunal & par l'orateur du gouvernement. Chacun d'eux développe la question sous le rapport qu'il l'a envisagée.

Le corps législatif va aux voix; le projet de loi est adopté par 76 suffrages & rejeté par 205.

Bourse du 8 germinal.

Amsterdam.....	Tiers cons.....	24 f. 63 c.
Idem cour.....	Bons.....	1 f. 50 c.
Hamb.....	Bons d'arrér.....	89 fr. 50 c.
Madrid.....	Bons pour l'an 8,	78 f. 25 c.
Madrid effect.....	Syndicat.....	64 f.
Cadix.....	Action de 50 fr. de la caisse	des rentiers.....
Gènes effect.....	Or fin.....	102 f. 75 c.
Livourne.....	Ling d'arg.....	50 f. 17 c.
Bâle.....	Portugaise.....	94 f.
Lausanne.....	Piastre.....	5 f. 30 c.
Lyon.....	Quadruple.....	79 f.
Marseille.....	Ducat d'Hol.....	11 f. 60 c.
Bordeaux.....	Guinée.....	25 f. 50 c.
Montpellier.....	Souverain.....	54 f.
Rente provis.....		

Esprit $\frac{3}{4}$, 545 francs. — Eau-de-vie de Montpellier 22 deg; 255 fr. — Rochelle, 22 d. — Cognac 22. d., 275 fr. — Huile d'olive, 1 fr. 40 c. — Café Martinique, 2 fr. 50 c. — Café Saint-Domingue, 2 fr. 30 cent. — Sucre d'Anvers, 1 fr. 85 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 80 c. — Sayon de Marseille, 1 fr. 15 cent. — Coton du Levant, 5 fr. — Coton des Isles, 4 fr. 50 c. à 4 fr. 60 c. — Sel, 4 f. à 4 f. 50 c.

Mémoires d'économie publique, de morale et de politique, publiés par Roederer, de l'institut national.

Cette collection est une suite du Journal d'Economie publique, dont il a paru cinq volumes. L'éditeur y réunit les loix, réglemens, arrêtés, rapports, mémoires, tableaux qui concernent la nouvelle organisation de l'administration. Les discussions du conseil d'état, sur les questions qui pourroient naître à la suite, seroient exactement consignées.

On souscrit à Paris, chez le citoyen Lissoir, ancien administrateur du département des Ardennes, rue J. J. Rousseau, n^o 359, en face de la rue Verdelet. L'abonnement est de 10 fr. pour trois mois, de 20 fr. pour six mois, & de 40 fr. pour un an, franc de port.